

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2011

Réception par le Prefet : 23/06/2011

Publication : 24/06/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2011-6-8-5

Séance du vendredi 17 juin 2011

LE RENOUVEAU LINGUISTIQUE AUPRÈS DES JEUNES EN ALSACE D'R NOCHWUCHS-DER NACHWUCHS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2010/4-8/2 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 "Programme Langue et Culture Régionales 2011",
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise l'attribution d'une participation de 2 000 € par établissement au collège L. de Schwendi d'Ingersheim et au collège G. de Nerval de Huningue au titre de la présentation des spectacles en allemand et en dialecte joués par les élèves de la voie bilingue de ces deux établissements à la Maison d'Alsace à Paris le 15 juin 2011.
- Précise que la dépense totale d'un montant de 4 000 € sera prélevée sur le programme E 758, imputation 0-65-28-65737-2657-311.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Mission Langue et Cultures Régionales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 JUIN 2011

**Actions LCR
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04840	COLLEGE INGERSHEIM - LAZARE DE SCHWENDI Aide à la présentation de spectacles scolaires en langue régionale à la Maison de l'Alsace à Paris Cofinancement prévisionnel : SACS D'INGERSHEIM : 300,00 €	2 000,00
LCR04841	COLLEGE VILLAGE-NEUF - GERARD DE NERVAL Aide à des spectacles en langue régionale à la Maison de l'Alsace à Paris Cofinancement prévisionnel : HUNINGUE : 150,00 € VILLAGE-NEUF : 150,00 €	2 000,00
Total		4 000,00